Devenir ostéopathe auto-entrepreneur

Description

L'ostéopathe auto-entrepreneur utilise ses mains pour corriger différents troubles fonctionnels et améliorer le bien-être de ses patients. Pour exercer le métier en toute légalité, il est essentiel de respecter un certain nombre de démarches.

Et pour réussir dans le domaine, il faut que le professionnel paramédical développe un certain nombre de qualités. Il doit particulièrement faire preuve de dextérité. Il est tout aussi important de réaliser une étude de marché, bien avant d'ouvrir son cabinet. Cette analyse fait partie du processus de concrétisation du projet.

Créer ma micro-entreprise en ligne

Quel est le rôle d'un ostéopathe auto-entrepreneur ?

Disposant obligatoirement d'un diplôme d'ostéopathe (DO), il est en mesure d'intervenir aussi bien à titre préventif que curatif pour **traiter divers troubles de l'organisme**. Ses services sont accessibles à tous, du nourrisson au senior.

À noter : mieux vaut consulter systématiquement l'ostéopathe au moins une fois par an afin d'éviter tout dysfonctionnement somatique.

C'est **en réalisant des manipulations**, surtout des massages, qu'il parvient à limiter ou traiter les déséquilibres parmi lesquels on distingue :

- La digestion difficile ;
- Les séquelles traumatiques ;
- Les problèmes d'ORL ;
- Les troubles du système nerveux ;
- Les douleurs articulaires.

À noter : l'ostéopathe est non seulement tenu au secret professionnel, mais il doit respecter également une obligation d'information. En guise d'exemples, il faut qu'il affiche clairement ses tarifs et qu'il précise ses titres et diplômes sur tous les documents qu'il utilise.

Souvent, le professionnel de santé prescrit un traitement pour **soulager les douleurs**

© 2023 LEGALPLACE SAS

occasionnées par ces troubles de l'organisme. Pour réaliser son diagnostic, il s'appuie généralement sur des analyses et examens médicaux. Certains cas requièrent la réalisation de tests ostéopathiques spécifiques. Soulignons que l'ostéopathe micro-entrepreneur doit avoir suivi des formations spécifiques et se déclarer pour pouvoir exercer légalement son activité.

Bon à savoir : l'ostéopathe animalier, comme l'indique son nom, peut traiter ou prévenir les troubles fonctionnels chez les animaux.

Quelles sont les démarches à effectuer pour devenir ostéopathe auto-entrepreneur ?

Diverses démarches doivent être accomplies pour devenir ostéopathe auto-entrepreneur. Le métier nécessite par exemple un **diplôme spécifique**. Pour mener l'activité sereinement, il est tenu de souscrire également certaines assurances.

Formation

Après avoir décroché le baccalauréat, l'intéressé peut suivre une formation initiale au sein d'un établissement reconnu par le ministère de la Santé afin d'obtenir le DO. Elle dure 5 ans. Ses frais s'élèvent à **7 500 euros annuels environ.**

À noter : souvent, le candidat à la formation doit passer un concours d'entrée ayant la réputation d'être difficile. Mieux vaut alors intégrer une classe préparatoire pour mettre toutes les chances de son côté si l'on veut le réussir. Les frais de scolarité coûtent aussi quelques milliers d'euros.

Une formation continue, qui dure **près de 900 heures**, est accessible également au professionnel de santé qui souhaite devenir ostéopathe auto-entrepreneur, que ce soit pour élargir ses domaines de compétences ou pour se reconvertir. Il n'aura pas à suivre certains modules. En effet, le métier peut être exercé par exemple par les :

- Médecins ;
- Sages-femmes ;
- Infirmiers ;
- Masseurs-kinésithérapeutes.

Bon à savoir : l'ostéopathe animalier est tenu de suivre une formation spécifique pour pouvoir mener son activité en tant qu'auto-entrepreneur.

© 2023 LEGALPLACE SAS

L’enregistrement du diplôme

L’ostéopathe doit effectuer une demande d’**enregistrement de son diplôme auprès de l’Agence régionale de la santé.** La démarche est gratuite. Pour ce faire, il aura à constituer un dossier à transmettre à l’ARS du département où il compte mener son activité. Celui-ci comprend :

- Une pièce d’identité ;
- Les diplômes et certificats originaux ;
- Le formulaire 10906*07.

Obtenir son numéro ADELI

À la suite de la demande d’enregistrement du DO, l’ostéopathe sera inscrit sur la liste départementale des praticiens. Et l’ARS lui délivrera son numéro ADELI qui lui permettra **d’exercer son activité en toute légalité.**

Les patients sont en droit de le demander lors de la prise de rendez-vous auprès du professionnel. Ils peuvent même **contacter l’Agence régionale de santé** pour obtenir la liste des ostéopathes agréés dans leur département.

Bon à savoir : tous les professionnels de santé autorisés à utiliser le titre d’ostéopathe sont répertoriés dans le fichier ADELI.

La mise en place d’une étude de marché

Cette démarche permet à l’ostéopathe de **déterminer les besoins de sa cible et de s’informer sur les concurrents** déjà sur place. Les auto-entrepreneurs sont nombreux à faire l’erreur de négliger cette étape essentielle de leur projet. Elle donne pourtant la possibilité de trouver le moyen de développer rapidement l’activité.

Le travail consiste à réunir surtout toutes les informations que l’on peut obtenir sur :

- L’environnement du marché ;
- Les concurrents ;
- Les futurs clients.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Une fois l'analyse effectuée, l'ostéopathe auto-entrepreneur comprendra mieux le marché existant. Il saura ainsi prendre de **bonnes décisions et adopter les stratégies les plus pertinentes** pour réussir dans le domaine.

Bon à savoir : l'ostéopathe auto-entrepreneur peut accomplir lui-même cette démarche. Il a également le choix de la confier à un professionnel spécialisé.

Il est bon de noter également qu'il est tout aussi important de **déterminer un budget prévisionnel** pour savoir si le projet est rentable. Il s'agit d'une étude financière chiffrée à réaliser notamment si l'ostéopathe prévoit de demander le soutien de partenaires financiers. Elle donne en même temps la possibilité de :

- Définir le financement nécessaire au démarrage de l'activité ;
- Estimer les risques financiers.

À noter : l'établissement du budget prévisionnel peut être confié à un expert-comptable.

Assurances nécessaires

Dans tous les cas, l'ostéopathe se doit d'assurer son activité. S'il a ouvert un cabinet, il peut souscrire un contrat multirisque pour couvrir les dommages **causés à son local et au matériel utilisé**, en cas de sinistres, tels que :

- L'incendie ;
- Le dégât des eaux.

S'il faut qu'il se déplace pour effectuer des visites à domicile, il est tenu de prendre une assurance auto professionnelle. La souscription d'une assurance RC pro auto-entrepreneur est également obligatoire. Cette dernière **couvre les risques matériels et physiques** liés à l'activité de l'ostéopathe. Le plafond d'indemnisation doit s'élever au moins à :

- 8 millions d'euros par sinistre ;
- 15 millions d'euros par

Comment obtenir le statut d'auto-entrepreneur ?

L'ostéopathe doit s'inscrire au **Centre de formalités des entreprises compétent** pour obtenir des documents qui lui permettent d'exercer légalement en tant qu'auto-

© 2023 LEGALPLACE SAS

entrepreneur. Cette démarche peut être confiée à un prestataire en ligne.

La déclaration d'activité

Elle peut être effectuée sur le site de l'Urssaf. En accomplissant cette formalité, l'ostéopathe aura à choisir la périodicité de déclaration de son CA (tous les mois ou les trimestres). Notons qu'il devra **s'inscrire également à la caisse des retraites.**

À noter : il est conseillé au jeune praticien de devenir collaborateur s'il souhaite exercer en tant que professionnel libéral. La reprise d'un cabinet convient plutôt aux ostéopathes expérimentés.

Il convient de souligner qu'outre cette obligation, l'ostéopathe doit déclarer régulièrement son chiffre d'affaires, qui ne doit pas aller au-delà de 72 600 euros par an, et ce, **même si celui-ci est nul.** Au sujet du montant des cotisations, le taux s'établit à 22 % du CA de l'auto-entrepreneur.

L'obtention de son numéro SIRET

Une fois la déclaration d'activité effectuée et le traitement du dossier réalisé par l'Urssaf, l'auto-entreprise sera signalée à :

- La SSI;
- La caisse de retraite ;
- L'Insee ;
- L'administration fiscale.

L'ostéopathe obtiendra dans un délai de 8 à 15 jours un numéro SIRET, composé de 14 chiffres, de la part de l'Insee. Il sert à identifier l'auto-entreprise. Le code NAF ou APE sera délivré en même temps que cet identifiant, qui est unique pour chaque établissement.

À noter : les 9 premiers chiffres qui composent le numéro SIRET sont ceux du SIREN. Quant aux 5 derniers, ils correspondent au Numéro interne de classement.

Une fois l'auto-entreprise créée, l'ostéopathe peut établir une stratégie de communication pour se faire connaître et trouver ses premiers clients, par exemple en :

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Distribuant des flyers ;
- S’inscrivant sur des annuaires.

La **présence sur Internet** est également essentielle pour trouver des clients. Il est particulièrement important de créer un site web et d’y :

- Présenter les prestations proposées ;
- Faire apparaître les coordonnées de l’ostéopathe auto-entrepreneur.

De même, **l’utilisation des réseaux sociaux** est recommandée pour faire de la publicité et séduire des prospects. Toutefois, l’ostéopathe peut aussi bien miser en même temps sur le bouche-à-oreille et les recommandations client.

Comment assurer son activité d’ostéopathe auto-entrepreneur ?

Comme rappelé précédemment, **l’ostéopathe est tenu de souscrire dans certains cas :**

- Une assurance automobile professionnelle ;
- Un contrat multirisque.

Et dans toutes les situations, il faut qu’il dispose d’une garantie RC pro auto-entrepreneur. Bien que non obligatoire, **la souscription des assurances suivantes est par ailleurs recommandée** à l’ostéopathe :

- La protection juridique;
- L’épargne retraite ;
- Les contrats de mutuelle ;
- L’assurance prévoyance.

Il convient de savoir que l’ostéopathe peut exercer également dans le secteur public en tant que salarié, en intégrant une équipe d’hygiène et sécurité du travail. Il a le choix d’enseigner ou de travailler dans la recherche. Afin de se distinguer des autres praticiens, il a aussi la possibilité de se spécialiser, par exemple en ostéopathie du sport.

FAQ

© 2023 LEGALPLACE SAS

Combien l’ostéopathe auto-entrepreneur déclare-t-il comme salaire sur une année ?

Les auto-entrepreneurs gagnent en moyenne 9 816 euros selon l’Insee. Seuls 10 % d’entre eux font un chiffre d’affaires supérieur à 26 000 euros par an. Au sujet de l’ostéopathe, il touche entre 1064 euros et 4 883 euros bruts mensuels, avant le paiement des impôts et charges. Ces derniers représentent près de 60 % des revenus des professionnels libéraux.

Comment l’auto-entrepreneur déclare-t-il ses revenus ?

Cette démarche s’effectue généralement en ligne, à travers un espace particulier accessible sur le site des impôts. Elle consiste notamment à remplir dûment le formulaire 2042-C-Pro. Quelle que soit la situation, il doit indiquer dans la déclaration le montant :

- Des recettes brutes annuelles ;
- Du chiffre d’affaires.

Pourquoi devenir ostéopathe ?

C’est un métier manuel qui permet d’intervenir dans divers domaines, tels que :

- L’entreprise ;
- Le sport.

L’ostéopathe a également l’avantage de pouvoir se mettre à son compte, dès qu’il dispose d’un :

- Titre reconnu ;
- Diplôme (DO). Il convient de préciser qu’il évolue aujourd’hui dans un secteur d’activité très prisé par les auto-entrepreneurs.

© 2023 LEGALPLACE SAS